

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N° 78 / 575 / 2022 / 072</b>	Date de Convocation 10/11/2022	Date d'affichage 25/11/2022	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
			29	24	28
<b>OBJET : REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU CIG PAR VACATION</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29**

**EN EXERCICE : 29**

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le dix novembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.*

**Présents : 24**

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAITEL Henri, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Monsieur BENZAID Alain, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Monsieur PONSEN Joël, Madame CONTAMINE Marie, Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame CHALLIER Raphaèle, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés : 4**

Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique,  
Madame JOURDEN Dominique donne pouvoir à Monsieur VERNISSE Pierre-Louis,  
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Monsieur DUFRASNES Dominique,  
Madame CONTAMINE Marie donne pouvoir (jusqu'à 20h24) à Monsieur MONTAGNON Jean-Claude,  
Monsieur NOGUES Thomas donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.

**Absents non représentés : 1**

Madame Catherine ROCH

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Début de la séance à 20h00.**

**Secrétaire de séance** : Madame CHALLIER Raphaèle *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

**VU** le décret n°96-1040 du 2 décembre 1996 relatif à la rémunération des fonctions de président du conseil de discipline,

**VU** la délibération n°78/575/08/49 en date du 30 juin 2008 créant les postes d'agents vacataires ;

**CONSIDERANT** la nécessité de rémunérer le Président du Conseil de Discipline du Centre de Gestion de la Grande Couronne,

**Après présentation par Monsieur VERNISSE Pierre-Louis,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité Pour : 25 voix**

**Abstention : 3 voix (Monsieur Jean Louis BINICK, Madame MINEC Sophie et Madame VARETTA-LONJARET Floriane).**

**PRECISE** que la rémunération du Président du Conseil de Discipline sera sous forme de vacation.

**FIXE** le taux de vacation brut du Président du Conseil de Discipline à 74,91 Euros.

**DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

*Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.*

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an susdits



**Le Maire,  
Dominique BAVOIL**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805753-20221117-DCM2022-072-DE  
Date de réception préfecture : 05/12/2022